

SERVICES & SOLUTIONS

Sandra EMERY

Chemin de la Redoute 5C

1228 PLAN-LES-OUATES

servicesolutions@bluewin.ch

Tél. 022 794 42 40 – 079 270 04 12

site internet : www.services-solutions-animaux.ch



CONTRAT DE PENSION

du / / inclus

au / / inclus

PROPRIETAIRE

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTALE : VILLE :

N° PRIVE: N° NATEL:

EMAIL:

CHATS

NOM				
SEXE				
COULEUR				
DATE DE NAISSANCE				
REGIME ALIMENTAIRE				
SOINS PARTICULIERS				

TARIFS

CHF 30.00/jour pour 1 passage pour la commune de Plan-les-Ouates

CHF 50.00/jour pour 2 passages

CHF 40.00/jour pour 1 passage pour les autres communes.

CHF 60.00/jour pour 2 passages

Total arrêté à CHF.

CLES

Sans indications contraires, les clés seront laissées dans la boîte aux lettres dans une enveloppe lors du dernier passage.

Elles peuvent également être récupérées à mon domicile à une date convenue.

La 1^{ère} remise de clés au domicile du client avec les directives est offerte.

Pour les autres remises de clés au domicile du client, un forfait de chf 25.00 sera facturé (afin d'éviter ces frais, les clés peuvent être sans autre déposées à toute heure dans ma boîte aux lettres du 5C chemin de la Redoute, 1228 Plan-les-Ouates).

VETERINAIRE

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTALE : VILLE :

N° TELEPHONE :

En cas d'urgence et d'une décision importante pour la santé de mon animal :

Prière de me contacter

Je me réfère à la décision de SERVICES & SOLUTIONS (Mme S. EMERY)

Je me réfère à la décision de mon vétérinaire

J'autorise : M. ou MME :

ADRESSE :

N° TELEPHONE : est autorisé à

prendre toute décision relative à l'animal cité ci-dessus.

En cas d'urgence vétérinaire, j'accepte les frais vétérinaires jusqu'à concurrence d'un montant de :

100 CHF

200 CHF

300 CHF

autre montant CHF

frais illimité

Ce contrat est établi à la première pension de l'animal et reste en vigueur pour tout autre séjour à venir, les deux parties s'engageant à signaler tout changement survenu entre deux périodes de séjour.

REGLEMENT

1. Responsabilité

SERVICES & SOLUTIONS décline toute responsabilité en cas de maladie ou d'incidents fortuits survenant pendant le séjour. Les soins sont prodigués par le vétérinaire indiqué sur le contrat ou par le vétérinaire de garde hors horaire d'ouverture. Tous les frais seront à la charge du propriétaire ainsi que les déplacements inhérents aux transports.

2. Prix de pension et paiement de la facture

- Le prix de la pension est compté par nombre de passage.
- La réservation est confirmée seulement après réception d'un acompte correspondant au 50% du montant total.
- La totalité du paiement de la pension sera à régler au plus tard 7 jours avant la remise des clés du domicile.

3. Annulation

En cas d'annulation et quelque soit le motif moins de 7 jours avant le début du mandat, la totalité du montant sera dû et considéré comme compensation des gardes déclinées pendant la période annoncée. Idem si le propriétaire rentre avant la fin du mandat, ce dernier s'engage à payer la totalité du séjour, sans pouvoir prétendre au remboursement des jours perdus.

4. Abandon

Sans nouvelle du propriétaire ou de son représentant au plus tard 10 jours après la date de retour annoncée, le ou les animaux confiés seront remis à la Société Genevoise pour la Protection des Animaux.

Le propriétaire déclare avoir lu ces conditions et en accepte les conditions.

Lieu et date :

Le propriétaire :

Services & Solutions :